



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 4 décembre 2023, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 6 novembre 2023 ;

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois de novembre 2023.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.1.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil ;

7.1.3 Registre public des déclarations des élus.

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Nomination au comité consultatif d'urbanisme (CCU);

8.1.2 Entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de Cookshire pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2024 et autorisation de signatures;

8.1.3 Embauche d'employés pour l'entretien et la surveillance des patinoires municipales;

8.1.4 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE);

8.1.5 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES);

8.1.6 Croix-Rouge – renouvellement de l'entente de service aux sinistrés;

8.1.7 Adoption de la liste des OBNL reconnus par la Municipalité;

8.1.8 Adoption des tarifs de location des salles municipales;

8.1.9 Autorisation de signature d'une entente de droit de passage avec Rogers Communications inc.;

8.1.10 Adoption du logo de la bibliothèque Johanne Demers Blais;

2023-12-263



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- 8.1.11 Volet deux du Programme de soutien à la démarche MADA : soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;
- 8.1.12 Modification de résolutions payées par le fonds de roulement;
- 8.1.13 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);
- 8.1.14 Demande d'autorisation à la CPTAQ par 9122-7546 Québec inc. pour poursuivre l'exploitation d'une carrière à des fins agricoles sur le lot 5 285 489 conformément à l'autorisation de 2019 numéro 422113;

9. Avis de motion à donner

- 9.1 Avis de motion – dépôt du projet de Règlement numéro 706 autorisant l'application de la réglementation et l'émission de constats d'infraction;
- 9.2 Avis de motion - dépôt du projet de Règlement numéro 707 décrétant l'imposition des taxes, permis et compensations pour l'année 2024;

10. Adoption des règlements

- 10.1 Adoption du règlement numéro 704 emprunt de 476 000.00\$ pour la construction d'un sentier multifonctionnel;

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 11 décembre 2023 à 19h30 (Budget)

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 11 décembre 2023 à 19h45 (Règlement de taxation)

Prochaine séance ordinaire : le lundi 8 janvier 2024 à 19h30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-12-264

3.1
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023 :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

4.

1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 34).

M. Jacques Nadeau :

- Qui s'occupe de l'environnement?
- Vous n'acceptez pas les électroménagers avec du gaz. Quand allez-vous les prendre?

M. Jacques Gourde :

- Demande de suivi du comité pour le camionnage. Je suis disponible pour ce comité.
- Les correctifs n'ont pas été faits chez Jacques Gourde. L'épaulement est mangé par l'érosion de l'eau.
- Questionnement au coin de Biron et de la route 112, il y a du remblai qui se fait. Il est fait dans un milieu humide. Nous voyons l'eau couler.
- Est-ce que vous pouvez faire la demande pour augmenter la limite à 90 km/h?

Mme Maryse Labonté :

- Est-ce qu'on est dans l'échéancier pour l'ascenseur?
- Le croque livre, la porte est brisée.
- Boîte de jouet, est-ce qu'elle pourrait être à la bibliothèque ?
- Est-ce qu'il y a des avancées pour le commerce près de la boucherie?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 19 h 55

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois de novembre 2023 et en fait la lecture.

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 4 décembre 2023 au montant de 492 666.28 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.1.2

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL :

Le directeur général procède au dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil, le tout conformément à la loi.

7.1.3

REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS :

Le directeur général mentionne qu'il n'y a aucune inscription à ce registre tenu en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie depuis décembre 2022.

Aucun élu municipal n'a déclaré avoir reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui est

2023-12-265



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

interdit par le paragraphe 4° du premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'éthique.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- À la MRC, nous avons voté le budget.
- Pour Ascot Corner, ça représente une hausse de 5.7% d'augmentation.
- Chez Valoris, il n'y a pas d'augmentation.
- Le budget du transport de personne est resté le même.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- On va avoir une réunion de l'ORH pour voir si nous allons embarquer dans la fusion.
- Je vais participer au comité soirée des bénévoles.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- Pour novembre, il y a eu 13 permis pour un montant de 513 000\$.
- Dans le PAI, chantier un, il y aura une formation sur la densification à venir.
- Travaux de l'ascenseur, les murs extérieurs seront construits prochainement. Il y avait de l'infiltration d'eau.
- Nous sommes en attente de Rogers pour un contrat de droit de passage pour la piste cyclable.
- À la Régie incendie, nous avons engagé trois pompiers à temps partiel.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- Le Noël en famille avec l'autocueillette a eu lieu la fin de semaine dernière avec une bonne participation.
- La fête des nouveau-nés d'Ascot Corner se déroulera le 13 janvier 2024 avec plus de dix familles.
- Deux nouveaux cours se retrouvent au programme des loisirs pour la saison hivernale. Il s'agit de cours d'autodéfense et de djembé.
- Le comité bibliothèque est très actif avec la vente d'anciens livres (100\$) et un début de réaménagement du local.
- Les tarifs de location des salles de la Municipalité ont été mis à jour pour 2024.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- Côté environnement, ç'a été tranquille en novembre.
- L'écocentre a été fermé le 2 décembre. On est fier d'avoir mis en place ce qu'on a fait.
- Depuis 2021, la MRC travaille à mettre à jour la carte des milieux humides. Le règlement du ministère n'est pas encore adopté. On est bloqué par le projet de loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- À la voirie, le dossier Aqueduc Route 112, nous avons reçu les documents pour l'étude de possibilité. Le rapport nous guidera en fonction du scénario choisi. La première étape est de déterminer la capacité de notre puits actuel.
- Édifice Évariste-Dubreuil, l'installation des nouvelles fenêtres est terminée.
- Les travaux de réparations au chalet du parc Pomerleau en lien avec le vandalisme sont terminés.
- Projet à venir pour décembre : changer le ponceau au bout du chemin Paul, la préparation des machineries pour l'hiver et faire le changement de la pompe au parc Pomerleau si la température le permet.

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- Nous travaillons en collaboration avec la FADOQ et les Chevaliers de Colomb afin de faire connaître le programme SécuriCAB coordonné par le Centre d'action bénévole (CAB) du Haut-Saint-François. Des prospectus ont été distribués aux membres de ces deux organismes ainsi qu'aux citoyens visités lors de la guignolée. SécuriCAB est un service d'appels personnalisés préenregistrés. Il vise à permettre aux gens de demeurer le plus longtemps possible autonomes à domicile.
- Nous poursuivons la rédaction des textes pour les plaques extérieures et intérieures qui seront installées sur nos bâtiments et dans nos salles afin d'expliquer et de mettre en valeur les toponymes.
- Nous poursuivons la mise en conformité de la Municipalité face à la loi 25 qui concerne les renseignements personnels. L'inventaire des renseignements collectés par la Municipalité a été réalisé.
- Nous attendons de nouvelles soumissions dans le dossier des panneaux électroniques désuets qui doivent être remplacés.
- Des publicités ont été préparées pour des publications dans le journal du Haut-Saint-François de novembre et décembre.
- À la suite d'une analyse approfondie, les prix de location des salles de la Municipalité pour 2024 ont été augmentés. Le but était d'ajuster le prix en fonction du coût réel tout en restant accessible. Les prix de location des salles n'avaient pas été revus depuis 2012.

8.1.1

2023-12-266

NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) :

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.4 du règlement numéro 649 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) établi à la composition du CCU;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2.5 du règlement numéro 649 constituant le CCU établit la durée du mandat et la méthode du renouvellement des membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE la durée du mandat est fixée à deux ans pour tous les membres et que les sièges impairs, leur renouvellement est donné par résolution aux années impaires et les sièges pairs, leur renouvellement est donné par résolution aux années paires;

CONSIDÉRANT QUE le siège numéro un, le siège numéro trois, le siège numéro cinq et le siège sept sont à renouveler avant la fin de l'année 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner nomme :

- Pierre Roberge au siège numéro un;
- Bruno Maher au siège numéro trois;
- Sylvie Boucher au siège numéro cinq;
- Annie St-Laurent au siège numéro sept.

QUE les mandats soient d'une durée de deux ans à partir de décembre 2023 pour les sièges un, trois, cinq et sept.

QU'une somme de 50,00 \$ sera versée aux cinq membres qui représentent les citoyens comme jeton de présence pour défrayer leurs dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2023-12-267

ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE COOKSHIRE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE CADETS LORS DE L'ÉTÉ 2024 ET AUTORISATION DE SIGNATURE :

CONSIDÉRANT QUE la Sûreté du Québec agit à titre d'employeur des cadets et de responsable du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir les services offerts dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité convient d'assumer une responsabilité financière relativement à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les employés embauchés dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté n'ont pas le statut de policier ni d'agent de la paix et n'ont donc pas les pouvoirs ni les devoirs;

CONSIDÉRANT QUE les cadets de la Sûreté détiennent les mêmes pouvoirs et devoirs que tout citoyen et qu'à ce titre, il est nécessaire que les cadets fassent appel aux policiers de la Sûreté du Québec dès qu'une intervention s'avère de juridiction policière;

CONSIDÉRANT QUE les services des cadets seront partagés entre la Municipalité d'Ascot Corner, la Municipalité de Dudswell, la ville de East Angus et la ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner facturera les autres municipalités en fonction du taux d'utilisation du service des cadets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise le directeur général à conclure une entente de partenariat avec la Sûreté du Québec, poste de Cookshire pour la fourniture de services de cadets lors de l'été 2024 et d'autoriser le directeur général à signer tous les documents nécessaires à ces fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

2023-12-268

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.3

EMBAUCHE D'EMPLOYÉS POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DES PATINOIRES MUNICIPALES :

CONSIDÉRANT QUE nous devons embaucher un préposé pour l'entretien et la surveillance des patinoires municipales;

CONSIDÉRANT QUE ces employés peuvent être des étudiants ou des employés occasionnels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'embauche d'un préposé à l'entretien et la surveillance des patinoires municipales, soit un employé occasionnel selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2023-12-269

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE) :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2023** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner approuve les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

dépenses d'un montant de 191 534.17 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaisse qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-12-270

8.1.5

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-ES)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2025 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner approuve les dépenses d'un montant de 282 796.60 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-12-271

8.1.6
CROIX-ROUGE – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS :

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge et que celle-ci est à renouveler;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte le renouvellement de l'entente de service aux sinistrés avec la Croix-Rouge dans le cadre du plan de la sécurité civile pour les années 2023-2024 au coût de 626.22 \$.

Il est également résolu d'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents pour conclure cette entente.

Poste budgétaire : 02-290-00-964.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-12-272

8.1.7
ADOPTION DE LA LISTE DES OBNL RECONNUS PAR LA MUNICIPALITÉ :

CONSIDÉRANT QUE les OBNL peuvent louer gratuitement des salles que la Municipalité rend disponibles.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte la liste des OBNL reconnus par la Municipalité telle que déposée par le directeur général.

Il est également résolu que cette résolution abroge toute autre liste des OBNL reconnus par la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-12-273

8.1.8
ADOPTION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES MUNICIPALES :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite mettre à jour les tarifs de locations des salles municipales;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

adopte les tarifs de location des salles municipales tel que déposé par le directeur général.

Les nouveaux tarifs seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024 pour les nouvelles locations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-12-274

8.1.9
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE DROIT DE PASSAGE AVEC ROGERS COMMUNICATIONS INC. :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite conclure une entente de droit de passage avec Rogers Communications inc. pour la nouvelle piste cyclable qui relira la rue des Érables à la rue Boislard.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la mairesse et le directeur général à signer une entente de droit de passage avec Rogers Communications inc. sur une portion de l'immeuble 1 385 544 appartenant à Rogers Communications inc. aux conditions prévues à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-12-275

8.1.10
ADOPTION DU LOGO DE LA BIBLIOTHÈQUE JOHANNE-DEMERS-BLAIS :

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite adopter un logo pour la bibliothèque municipale Johanne-Demers-Blais.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le logo de la bibliothèque Johanne-Demers-Blais, tel que déposé par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-12-276

8.1.11
VOLET 2 DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MADA : SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS :

CONSIDÉRANT QU'en 2009, le Secrétariat aux aînés (SA) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a créé le Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QUE le Haut-Saint-François est accrédité comme une MRC amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a contribué dans une démarche de concertation et de mobilisation qui a donné lieu à une politique et un plan d'action local pour répondre aux besoins des aînés;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de soutien à la démarche MADA pour soutenir la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés en finançant une ressource pour accompagner les MRC et les municipalités;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** la Municipalité d'Ascot Corner se joigne à la demande collective de la MRC du Haut-Saint-François pour obtenir l'aide de la coordination de la MRC dans la mise en œuvre de son plan d'action.

QUE la Municipalité d'Ascot Corner désigne également le préfet et le directeur général et greffier-trésorier pour la représenter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-12-277

8.1.12

MODIFICATION DE RÉOLUTIONS PAYÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT :

CONSIDÉRANT QUE l'amortissement de la résolution 2023-03-078 doit être modifié;

CONSIDÉRANT QUE le poste budgétaire de paiement de la résolution 2023-06-11 doit être modifié;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise les modifications suivantes :

Résolution	Achat	Modification
2023-03-078	Conteneurs pour l'écocentre	Changer l'amortissement du fonds de roulement de cinq à dix ans.
2023-06-144	Remorque pour les parcs	Change le poste budgétaire de fonds de parcs et terrain de jeux à fonds de roulement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-12-278

8.1.13

PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP) :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise ce qui suit :

- **QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- **QUE** le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- **QUE** le directeur des travaux publics, Julien-Carl Roux, soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2023-12-279

8.1.14

DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ PAR 9122-7546 QUÉBEC INC. POUR POURSUIVRE L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE À DES FINS AGRICOLES SUR LE LOT 5 285 489 CONFORMÉMENT À L'AUTORISATION DE 2019 NUMÉRO 422113.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au Règlement de zonage numéro 642 de la Municipalité et qu'il est permis d'implanter, à des fins agricoles, une nouvelle carrière;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à maximiser les superficies en culture du lot 5 285 489 et ainsi augmenter la rentabilité de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de cette carrière est encadrée par la Loi sur la qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à poursuivre la carrière déjà autorisée par la décision 422113 et ne constitue pas un nouveau projet;

CONSIDÉRANT QUE le but premier de cette carrière consiste à harmoniser les superficies en culture déjà établies;

CONSIDÉRANT QUE selon le plan soumis avec la demande, aucun milieu humide ou hydrique ne serait impacté par l'activité d'extraction et ne préserverait ainsi les ressources en eau pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU' au final, les superficies additionnelles en culture permettront de renforcer le dynamisme de l'agriculture de ce secteur de la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande de 9122-7546 Québec inc. reçue le 14 novembre 2023 consistant à poursuivre l'exploitation de la carrière à des fins agricoles sur le lot 5 285 489 préalablement autorisée en 2019 par la décision no 422113.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION - DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 706 AUTORISANT L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION ET L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

numéro 706 autorisant l'application de la réglementation et l'émission de constats d'infraction.

Ce règlement a pour objet d'autoriser l'application de la réglementation d'urbanisme et l'émission de constats d'infraction.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.2

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 707 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES, PERMIS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2024 :

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Stéphane Baillargeon qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le Règlement numéro 707 décrétant l'imposition des taxes, permis et compensations pour l'année 2024.

Ce règlement a pour objet d'établir la taxation pour l'année 2024.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

10.1.

2023-12-280

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 704 EMPRUNT DE 476 000.00 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UN SENTIER MULTIFONCTIONNEL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le Règlement numéro 704 décrétant un emprunt au montant de 476 000.00 \$ pour la construction d'un sentier multifonctionnel entre la rue des Érables et la rue Boislard qui sera remboursé en partie par une subvention, en partie par le fonds général et en partie par toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement.

Le présent règlement a pour objet de décréter un emprunt au montant de 476 000.00 \$ pour la construction d'un sentier multifonctionnel entre la rue des Érables et la rue Boislard.

Le greffier-trésorier mentionne que des copies du règlement sont mises à la disposition du public.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 25)

M. Jacques Gourde :

- Au point 8.1.1 le 50,00\$ pour les membres du CCU c'est pour les frais encourus ?
- C'est quoi le règlement 706 ?
- Au point 8.1.14, la carrière, je pensais qu'il y avait un règlement qu'il n'y a pas de carrière dans la Municipalité.

M. Jacques Nadeau :

- La facture 1517 rechargements 0 ¾, quel est le prix que vous avez payé pour le 0 ¾ ?
- Le dossier Steve Leblanc, c'est à quel sujet ?

Mme Maryse Labonté :

- C'est combien la tarification de location des salles ?
- Il y avait l'alarme de la bibliothèque qui sonnait en permanence.
- C'est qui Les amis des Jeux - Estrie ?
- Où seront les affiches ?

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 44.

13.

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 44.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 11 décembre 2023 à 19h30
(Budget)

Prochaine séance extraordinaire : le lundi 11 décembre 2023 à 19h45
(Règlement de taxation)

Prochaine séance ordinaire : le lundi 8 janvier 2024 à 19h30.

JONATHAN PICHÉ
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE

2023-12-281